

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

La société Coopérative Institut Champ-G, exploitée sous la forme d'une SARL et dont la gérante est Laure TESSERON, désigne un **organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 340, Avenue de la Marne Parc Europe tertiaire Bâtiment 13/B à Marcq-en-Barœul (59700)**. L'Institut CHAMP-G met en place et dispense des formations intra-entreprises, à Marcq en Barœul, dans ses locaux et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

### OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes **Conditions Générales de Vente** déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société **Institut Champ-G** pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'**acceptation sans réserve du Client des présentes Conditions Générales de Vente**. Ces conditions prévalent sur tout autre document du Client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

### DEVIS ET ATTESTATION

Pour chaque formation, la société **Institut Champ-G** s'engage à fournir un devis au Client, une fiche d'inscription au stage, ou le contrat, ou la convention de formation font office de devis. Le Client est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention "Bon pour accord".

Une attestation ayant valeur de certificat de réalisation de la formation est remise à l'issue de chaque formation par courrier électronique.

### PRIX

Le prix de la formation s'entend hors taxes, étant indiqué que ces prestations sont exonérées de TVA en accord avec les articles 202-1 et suivants du Code général des impôts Annexe 2. Les prix sont valables jusqu'à la fin de l'année civile, les prix étant revus au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année pour chacune des formations proposées. Ce coût est exhaustif à l'exception des frais dits personnels du Client (hébergement, transport et restauration) lesquels seront supportés par lui.

### MODALITÉS DE PAIEMENT

#### FORMATIONS DITES COURTES

- **Cycle 1 et Formation Avancée**

Lors de son inscription, le Client s'engage à régler par chèque ou par virement un montant correspondant à 30% du prix de la formation dès l'expiration du délai de

rétractation, repris à l'article suivant des présentes. Le parfait encaissement de ce règlement finalisera son inscription. Le solde sera réglé par le Client au début des formations dispensées.

- **Formations extérieures, didactiques et autres**

Le client réglera le montant de la formation selon les modalités de paiement prévus par le contrat, soit à réception de la facture, soit après chaque stage suivi.

#### FORMATIONS DITE LONGUES

- **Cycles 2 et 3**

Le montant de ces formations est repris sur l'engagement final signé par le Client, lequel a valeur contractuelle. Le caractère définitif de l'engagement est subordonné à la validation du Jury au regard des prérequis nécessaires. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

### PRISE EN CHARGE

Si le Client bénéficie d'un financement par un Opérateur de Compétences (OPCO), il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le Client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la société Institut Champ-G ne reçoit pas l'accord de prise en charge de l'OPCA au 1<sup>er</sup> jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au Client.

### RÉTRACTATION

En accord avec l'article L 6353-5 du Code du travail, le Client peut librement se rétracter de son engagement dans un délai de 10 jours à compter de la signature des présentes ou, dans l'hypothèse où le contrat a été conclu à distance et hors établissement (Internet notamment), dans un délai de 14 jours en accord avec les articles L 221-18 et suivants du Code de la consommation.

Pour le calcul des délais visés ci-avant, le premier jour du délai débute le lendemain de la conclusion du contrat. Si ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

### CONDITIONS DE REPORT

#### ET D'ANNULATION D'UNE SÉANCE DE FORMATION.

Une fois le délai de rétractation passé, le contrat est ferme et définitif de sorte que le Client est définitivement lié par les présentes. En conséquence, le Client sera tenu de payer la totalité du coût de la formalité en cas d'abandon de la formation, de cessation anticipée et tout autre cause.

Par exception à ce qui précède, en accord avec l'article L 6353-7 du Code du travail, par suite de force majeure dûment reconnue, si le Client est empêché de suivre la formation, il peut rompre le contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont rémunérées à due proportion de leur valeur prévue au contrat et, ainsi, l'Institut CHAMP-G remboursera alors, au besoin, prorata temporis le Client des sommes déjà versés par lui et ce, en fonction de l'avancée de la formation dispensée.

**Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par courriel à l'adresse suivante : [secretariat@chamapg.com](mailto:secretariat@chamapg.com)**

Aucune demande de report de sa participation à une formation sera acceptée pour les formations de Cycle 1, formations transversales, didactiques et avancées. Le report de participation aux Cycles 2 et 3 nécessitera d'informer l'institut par mail ([secretariat@chamapg.com](mailto:secretariat@chamapg.com)) de son souhait, en précisant la date d'entrée en formation. En cas d'inexécution de ses obligations par suite d'un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la société Institut Champ-G ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

#### PROGRAMME DES FORMATIONS

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

#### PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DROIT D'AUTEUR

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le Client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

#### INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Le Client est informé que l'Institut CHAMP-G met en œuvre des traitements de données à caractère personnel pour lui permettre d'assurer la gestion, la facturation et le suivi des dossiers de ses clients.

Ces données sont nécessaires à la bonne gestion de ses activités et sont destinées aux services habilités de l'Institut CHAMP-G, lesquels sont notamment joignables à l'adresse mail : [communication@chamapg.com](mailto:communication@chamapg.com)

Il est indiqué que les informations personnelles sont conservées pendant une durée qui ne saurait excéder 5 ans, à compter de la date à laquelle le contrat prend fin, sauf si les besoins et règlements contraignent la société à les conserver au-delà de ce délai.

Conformément à la loi "Informatique et liberté" du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, il est rappelé au Client que les personnes physiques bénéficient d'un droit d'accès aux données les concernant, d'opposition, de rectification, de portabilité, d'effacement ou encore de limitation de traitement. Le Client reconnaît expressément, en signant les présentes, avoir été informé de ce droit, en acceptant les termes de cette clause relative à la gestion des données personnelles.

#### OBLIGATION DU CLIENT

Le Client, dès lors qu'il s'inscrit est soumis aux obligations suivantes :

- respecter strictement le Règlement Intérieur,
- faire ses meilleurs efforts pour la parfaite exécution de sa formation,
- se rendre disponible aux horaires et aux dates convenus,
- avertir immédiatement et par écrit l'Institut CHAMP-G en cas de difficulté rencontrée et en cas d'impossibilité de suivre la formation souscrite,
- ne pas porter, directement ou indirectement, atteinte à l'image de l'Institut CHAMP-G.

#### LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Le présent contrat, en ce compris l'ensemble des droits et obligations réciproques des Parties qui y sont stipulés, est soumis à la Loi française. Tout litige afférent à l'exécution du présent contrat sera de la compétence de la Juridiction du lieu de résidence du Client.

Préalablement à tout litige, les Parties s'engagent à tenter de résoudre le différend à l'amiable et, pour ce faire, une tentative de conciliation sera organisée entre les Parties, laquelle prendra la forme d'un entretien entre elles sur la demande écrite de l'une des Parties et, en cas d'échec, un procès-verbal de conciliation sera dressé et signé par les deux Parties.

Dans le cadre du droit à recourir à un médiateur en cas de litige, avant tout recours devant les tribunaux, à l'initiative exclusive du Client : [mediateur@mcca-mediation.fr](mailto:mediateur@mcca-mediation.fr) (médiation du commerce coopératif et associé), les frais restent à la charge du Client.